

Image not found or type unknown



Clause non concurrence / exclusivité

Par **oxford ox14**, le **06/04/2009** à **23:54**

Bonjour,
Propriétaire de chambres d'hotels, je voudrai adhérer à deux compagnies différentes vendant des coffrets cadeaux.
J'ai vient de recevoir un des deux contrats et il ya un clause de non concurrence
"Le partenaire s'interdit pendant la durée du contrat d'etre partenaire d'autres coffrets".
Cette clause me parait un peu abusive ? est -elle licite ?
Merci beaucoup pour votre aide